L'écureuil

Janvier 2019

SOMMAIRE

- Les nouvelles de la municipalité
- Les nouvelles des associations communales
- Les jeux de l'écureuil
- Le calendrier des dates à retenir
- Les infos pratiques

Commune de
MARCILLY LE CHÂTEL

LES INFOS DU SECRETARIAT DE MAIRIE...

Listes électorales :

A compter du 1er janvier 2019 : Création du Répertoire Electoral Unique (REU) tenu par l'INSEE duquel les listes électorales communales seront extraites. Ce REU sera mis à jour par les communes (inscription nouveaux électeurs et radiations) etl'INSEE (décès, pertes de droits électoraux, inscription d'office des jeunes de 18 ans...)

Nouveauté : les inscriptions seront désormais possibles toute l'année et jusqu'au 6ème vendredi précédent un scrutin. Exceptionnellement cette date limite d'inscription a été fixée pour 2019 au 30 mars.

Tous les électeurs recevront une nouvelle carte électorale entre le 31 mars et le 23 mai 2019

Prochaines élections : **élections européennes le dimanche 26mai 2019.**

Attention le bureau de vote sera à la salle des fêtes.

Brûlage des végétaux :

Rappel de la Préfecture (22/11/2018) :

Le brûlage des végétaux est strictement interdit pour tous les particuliers. Le non-respect de cette interdiction peut être sanctionné par une contravention de 3ème classe (450€).

Les méthodes de traitement de ces déchets peuvent se faire par du compostage, du broyage ou dépôt en déchetterie.

Recensement :

L'INSEE va procéder au recensement de la population dans notre commune, comme tous les 5 ans.

Rappelons que le recensement est obligatoire, confidentiel et déclaratif, encadré par une loi, des décrets, des arrêtés, Cette campagne de recensement, organisée par la mairie, va se dérouler **du jeudi 17 janvier au samedi 16 février**.

Nous vous remercions de faire le meilleur accueil aux 3 agents recenseurs.

Laurence CHAZAL

Nadège MARCHAT

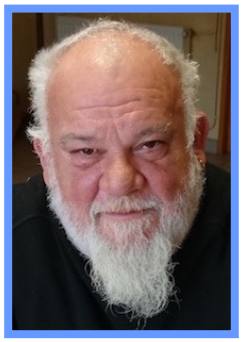

Bernard CORNET

A quoi sert le recensement de la population ?

Les objectifs sont de déterminer les populations légales (auxquelles font référence plusieurs textes), leurs caractéristiques, les conditions de logement et les déplacements.

Ces différents éléments servent :

- pour l'État à définir les politiques publiques nationales
- pour la commune à définir la contribution de l'État au budget, décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation, définir le nombre d'élus
- pour les entreprises et associations (ouvrir de nouveaux commerces, nouveaux logements, ...

SOMMAIRE

Les infos du secrétariat de mairie	2
Le mot du maire	3
Un nouveau conseil municipal	4
Urbanisme	4
Rénovation La Garenne	6
Chantier de l'école	7
Inauguration Place du Vieux Bourg	8
Commémoration 11 novembre	8
CCAS	9
Concours « Fleurir Marcilly »	10
Hommage à Christiane Hoch	11
Focus sur un parcours hors norme	12
Loire Forez Agglo : collecte des déchets	13
Ecole Primaire Jean Côte	15
Familles rurales	16
Centre de loisirs	18
Comité des fêtes	20
Entente Sportive Champdieu Marcilly	21
Groupe Vocal	24
La médiathèque	25
Les jeux	26
Etat civil	27

NOUVEAU

Ouvert à tous :

Une boîte à idées est mise à votre disposition dans le hall de la mairie. Vous pouvez y déposer vos idées, propositions, suggestions…

LE MOT DU MAIRE

2019,

La Chine explore la face cachée de la Lune,

d'autres cherchent, sur les ronds-points, à résoudre de nombreux problèmes,

et chez nous à Marcilly-le-Châtel quoi de neuf ?

Dans ce monde où la communication nous abreuve de nouvelles avec profusion, dans une France où la volonté de vouloir s'exprimer et être entendu, parfois en jaune et jusqu'à des comportements non adaptés et extrêmes, il me paraît utile de rappeler que le vote est sans aucun doute le moment où chaque citoyen peut s'exprimer en conscience… de cette manière chacun apporte sa contribution au bien collectif. Ce fut le cas dans notre commune lors de l'élection municipale d'octobre. Ainsi une nouvelle équipe municipale a été mise en place. Petit bémol moins de 50% des Marcilloises et Marcillois se sont exprimés ! 2019 nous invitera à nous prononcer pour les élections européennes alors sachez qu'il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 30 mars et que le bureau de vote sera déplacé à la salle des fêtes.

Vous découvrirez dans cet exemplaire de l'Ecureuil les mille et une réalisations ou activités passées et à venir pour 2019. N'hésitez pas à vous engager pour participer, proposer et aider à la réalisation du vivre ensemble. Les élus de l'équipe municipale sont sur le pont, au service des habitants de Marcilly le Châtel comme les membres actifs des associations.

En ce début d'année je vous adresse ainsi qu'à vos proches tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que la confiance et l'espérance nous permette de vivre une année pleine de vie, de sourires et de joie.

Bonne et heureuse année 2019 !

Thierry Gouby, maire de Marcilly le Châtel

UN CONSEIL MUNICIPAL RENOUVELÉ

Après l'élection, le 28 octobre, par les marcilloises et les marcillois d'un nouveau conseil municipal, vos 15 conseillers se sont mis au travail pour les 18 mois du mandat que vous leur avez confié. Dans cette nouvelle équipe municipale 6 nouveaux élus font leur entrée au conseil municipal.

Ainsi avec l'élection du maire, des adjoints puis des membres des différentes commissions de travail les élus se sont rapidement mis au service des habitants de Marcilly. Les nouveaux élus ont été rapidement et chaleureusement intégrés à la vie municipale.

Ainsi les 15 élus sont tous tournés vers l'avenir de Marcilly, les projets à finaliser, les projets à réaliser et les projets à imaginer.

C'est donc avec Marcilly et les différents projets de 2019 à l'esprit, que les 15 membres du conseil municipal (Thierry GOUBY, Odile DERUE MOLLE, Sandrine SEFERIAN, Denis BREJON, Adeline BOURSIER, Magali CHAIZE, Alexis CHARLIN, Régine COHAS, Baptiste DELHOMME, Maximilien GARIN, Marie Anne GIBERT, Christophe LERECHE, Marie-Claude MASSACRIER, Christian PLAGNE, Jérôme TARDY) vous souhaitent une agréable année 2019.

PLAN LOCAL D'URBANISME DE MARCILLY LE CHÂTEL

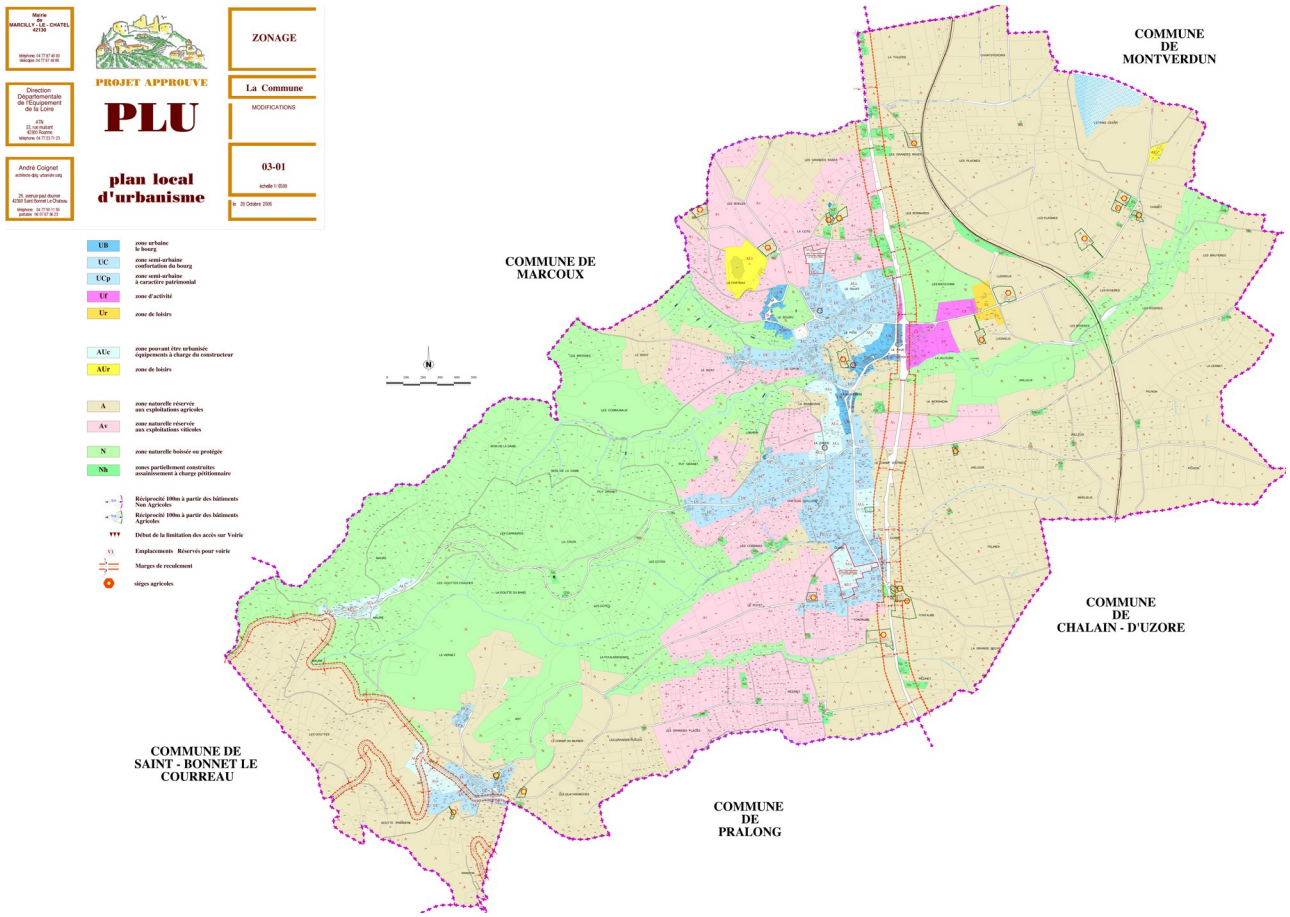

REGLEMENTATION URBANISME

Vous avez dit règlementation d'urbanisme ?

Ce qu'il faut savoir…

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager…) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Déclaration préalable de travaux (DP)

Dans un certain nombre de cas, une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée avant de démarrer les travaux. Elle permet à la mairie de vérifier que le projet de travaux respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. D'une manière générale, elle concerne la réalisation d'aménagements de faible importance. La déclaration préalable de travaux doit être adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou déposée à la mairie.

Attention : entre 20 m² et 40 m², un permis de construire est obligatoire si les travaux portent la surface totale de la construction a plus de 150 m² une fois les travaux achevés (ce qui implique le recours à un architecte).

Permis de construire

Dans un certain nombre de cas, un permis de construire est exigé. D'une manière générale, il concerne les travaux de construction de grande ampleur (construction d'une maison individuelle et/ou ses annexes). Toutefois, il s'applique également à plusieurs autres cas (certains agrandissements, construction d'un abri de jardin…). La demande de permis de construire doit être adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou déposée à la mairie.

Un permis de construire est exigé pour la construction d'une piscine découverte de plus de 100 m², ou sans condition de superficie, une piscine dont la couverture dépasse 1,80 m de hauteur. En dessous, une déclaration préalable de travaux est nécessaire.

Vous devez faire une demande de permis de construire en cas de changement de destination de votre construction si vos travaux s'accompagnent d'une modification : de la structure porteuse, ou de la façade de votre construction (par exemple, création de porte, fenêtre). Les changements concernent, par exemple, la transformation d'un local commercial en logement ou la transformation d'un logement en hébergement.

À savoir : pour la création d'ouverture (porte, fenêtre…) sans changement de destination de votre construction, vous devez déposer une simple déclaration préalable de travaux.

Un permis de construire est exigé si la construction de l'abri de jardin a pour effet de créer : une emprise au sol et une surface de plancher supérieures à 5 m² et jusqu'à 20 m² avec une hauteur supérieure à 12 mètres, ou une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20 m² quelle que soit la hauteur de l'abri de jardin.

Avant d'engager vos travaux, vous devez respecter certaines formalités. Pour mener à bien l'exécution de vos travaux et la livraison de votre maison, vous bénéficiez d'assurance et garanties.

REGLEMENTATION URBANISME

La déclaration d'ouverture de chantier est un document qui permet de signaler à la mairie le commencement de ses travaux. Elle concerne le bénéficiaire d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager. Elle doit obligatoirement être adressée dès le commencement des travaux.

Vous pouvez déclarer le commencement de vos travaux directement en ligne ou sur un formulaire à envoyer (ou à déposer) à votre mairie, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception.

Le bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme (un permis de construire, par exemple) doit afficher sur son terrain un extrait de cette autorisation. L'affichage se fait grâce à un panneau qui doit contenir impérativement certaines informations. Ce panneau doit être affiché pendant toute la durée des travaux. Il sert de point de départ aux tiers pour contester l'autorisation d'urbanisme.

Les travaux doivent être commencés dans un délai de 3 ans suivant l'obtention de votre permis de construire ou d'aménager.

Le permis est périmé si vous ne commencez pas les travaux dans les 3 ans ou si vous interrompez vos travaux durant plus d'1 an. Vous pouvez toutefois demander le prolongement de votre permis.

Ces informations ne sont pas exhaustives, retrouver toutes les informations concernant l'urbanisme de Marcilly le Châtel sur le site www.marcilly-le-chatel.fr rubrique : A votre service/Plan Local d'Urbanisme et toutes les informations légales sur le site www.service-public.fr

Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour toutes questions.

CHANTIER LOCAL LA GARENNE

Le chantier débuté en septembre est sur le point de se terminer. Quatre entreprises locales sont intervenues :

Perret-Marret pour le lot maçonnerie et charpente, Clairet pour le lot électricité, Moulin pour le lot menuiserie, Concept-Chauffage pour le lot plomberie-sanitaire.

Comme initialement annoncé, il nous fallait mettre aux normes ce local sur le plan accessibilité et électricité. Le conseil municipal a fait le choix de réaliser des travaux complémentaires afin d'optimiser l'utilisation de ce bâtiment. A savoir :

-Création d'un sanitaire aux normes PMR

-Mise en conformité électrique : Alarme, issue de secours. .

- Rénovation du local cuisine : carrelage, faïence.

-Réfection de la toiture

-Changement de certaines menuiseries : Fenêtres, portes aux normes.

-Aménagement extérieur : Place PMR, seuil de portes, assainissement..

Ce local sera comme prévu occupé par les chasseurs sur la période de chasse, il sera également mis à la disposition des associations ou encore des particuliers dans le cadre de la location.

Le budget global des travaux s'élève à environ 67 000€ TTC. Nous allons percevoir une subvention de 7 000€ de la part du conseil Départemental sur l'enveloppe solidarité, de plus, une partie de la TVA sera déduite du montant des travaux.

CHANTIER DE LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE

Les travaux sont maintenant bien lancés et pour le moment la météo clémente permet d'avancer sereinement.

Le démarrage a été riche en surprises, en effet notre école a été construite au début du 20ème siècle, tous les documents concernant ses diverses évolutions n'ont pu être retrouvés et des adaptations à la réalité ont dû être nécessaires. Ceci a eu pour conséquences de prolonger la mise en place du chantier. Par ailleurs le mur en pierre le long de la rue de la côte, qui devait être conservé, s'est avéré finalement insuffisamment solide et a dû être supprimé. Il sera remplacé par un muret surmonté d'une grille.

Les fondations et les bases de surélévation sont maintenant terminées, la dalle est coulée et les murs du pôle maternelle commencent à monter.

Une poutre a également été provisoirement renforcée sur le bâtiment sud pour pouvoir passer l'hiver sereinement en cas de chute de neige.

La météo des mois de janvier et février va d'ailleurs être déterminante pour la suite de l'avancée de ce chantier.

Pour le moment nous ne sommes donc pas encore en mesure de déterminer précisément quand le transfert de la classe 6 (située dans le bâtiment sud) et qui permettra de débuter les travaux de la cantine, pourra être réalisé. Le conseil d'école du deuxième trimestre (en mars) aura plus d'éléments et pourra étudier les modalités de ce transfert.

La mise en service, partielle ou totale, des évolutions de notre école est prévue pour le 1er septembre 2019.

INAUGURATION DE LA PLACE DU VIEUX BOURG

Samedi 8 décembre 2018 une quarantaine de personnes était réunie sur la place du Vieux Bourg pour inaugurer les travaux réalisés au printemps 2018.

M. le maire, Thierry Gouby, entouré de Mme Chantal Brosse, conseillère départementale, des élus de la commune, des habitants de Marcilly et des artisans ayant travaillé sur le site a rappelé la nécessité faite à la commune de mettre en conformité d'accessibilité les bâtiments communaux. Cette obligation a amené les travaux de rénovation des toilettes publiques ainsi que la création d'une place PMR (personne à mobilité réduite). Mr Cédric Gourbière, architecte en charge du projet, en étroite collaboration avec l'architecte des bâtiments de France (l'église est classée) s'est attaché à répondre aux exigences légales tout en mettant en valeur notre patrimoine.

Cette inauguration s'est terminée dans la convivialité autour d'un buffet et d'un verre de l'amitié.

CENTENAIRE 1918—2018

M. Mourier président de la FNACA

Message de paix et de fraternité pour la commémoration du centenaire de la fin de la 1ère guerre mondiale.

C'est au son des cloches de l'église que les 200 personnes réunies autour des anciens combattants et du maire se sont dirigées en cortège de la place de la mairie jusqu'au monument aux morts.

Après les discours officiels, rappelant la chance que nous avons de vivre dans un pays en paix, les enfants ont nommé les marcillois morts au cours de la 1ère guerre mondiale. Thierry Gouby, maire et Alex Mourier, président de la FNACA ont déposé une gerbe en hommage aux 41 soldats marcillois décédés lors des combats. Les enfants de l'école ont apporté une branche de l'arbre de la paix qu'ils avaient réalisé et l'ont déposée au pied du monument.

C'est un chœur de presque 80 enfants qui a entonné La Marseillaise...puis le chant de La balade Nord Irlandaise. Des poèmes relayant un message de paix ont ensuite été lus.

A l'issue de la cérémonie, un petit détour par la salle du conseil permettait de profiter d'une exposition sur la 1ère guerre mondiale avec des documents et objets de l'époque.

La matinée s'est terminée par un verre de l'amitié et la journée s'est prolongée par un banquet partagé de la fraternité réunissant une soixantaine de personnes !

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Président Thierry GOUBY **Vice-présidente** Régine COHAS

Conseillers Municipaux :

Denis BREJON

Adeline BOURSIER

Christophe LERECHE

Représentants de la Société Civile :

Andrée VAUCHE

Christine BRIAT

Christine BOICHON

Danie PERRIN

Yvonne MAISSE

Le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un conseil d'administration, présidé par le maire qui comprend des personnes qualifiées dans le secteur social.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Concrètement, nous portons un colis de Noel à nos anciens (à partir de 80 ans).

Nous organisons un spectacle avec goûter à partir de 65 ans.

Nous offrons un bon d'achat et une peluche écureuil à nos nouveaux nés.

Nous aidons 3 associations du territoire, à vocation sociale, par des dons.

Nous aidons des personnes se trouvant en situation de fragilité passagère ou plus durablement (personne âgée, handicapée, parent isolé, jeune en recherche d'emploi, maladie, veuvage ...) suite à une demande d'aide de leur part au CCAS de la commune et nous les mettons en relation avec l'assistante sociale du territoire. Ces dossiers sont traités en toute confidentialité et font partie d'un budget indépendant du conseil municipal.

Si vous rencontrez ces difficultés, veuillez adresser un courrier au président ou la vice -présidente et votre demande sera traitée le plus rapidement possible.

Nous avons aussi mis en place une mutuelle communale.

Prochaine manifestation : animation goûter le samedi 9 mars 2019 après midi

FLEURIR MARCILLY

Le jury du concours communal « Maison fleuries », constitué de plusieurs élus est parti à la découverte de notre commune au cours de l'été 2018 afin de trouver les jardins, balcons, cours,...les plus fleuries, les plus arborées. C'est toujours un vrai plaisir de constater que chacun participe à l'embellissement de notre cadre de vie en favorisant les plantes et arbustes visibles depuis la voie publique. Un bon d'achat d'une valeur de 25€ valable chez l'horticulteur Vernet à Montbrison récompense 20 personnes de notre commune.

Les lauréats de l'année 2018 sont :

Chazal Henry 190 impasse de la Garde

Balmet Isabelle et Patrice 84 chemin de la Sable

Geneyton Liliane et Jean Louis 69 rue des Rameys

Frery Marie-Hélène et Yves 30 route de Say

Vauche Andrée et Joël 920 route de Rézinet

Allibert Christian 26 rue du Pavé

Bouchet Albert 800 rue de la Côte

Chamble Patrick 318 rue du Pavé

Chazal Lucette 93 rue des Rameys

Delauche Annie et Bernard 249 rue du Gipon

Deschamps Marie-Claude et Louis 120 Route de Say

Durand Maurice 4340 route de Maure

Giraudias Josette 281 rue du Pavé

Hortal Caroline et Moulin Guillaume 246 rue du Pavé

Maisse Marie et Jean 660 route de Rézinet

Portailler Yvette 239 rue du Bizay

Poupardin Chantal et Jean-Jacques 1 rue de l'Eglise

Rochigneux Didier et Gourbière Céline 80 rue du Paradis

Sauvignet Michelle 22 route de Maure

Tavernier Henriette et Julien 126 montée de Labarin

Sandrine Séférian, adjointe et Jean-Claude Laurendon, agent technique, à la cérémonie de remise des prix « Fleurir la Loire » le 23 mars 2018.

Marcilly le Châtel obtient le 1er prix ex aequo dans sa catégorie au concours départemental « Fleurir la Loire » 2018. Quatre particuliers de la commune sont également primés cette année par le département de la Loire.

Le concours est reconduit pour l'année 2019 !

REPAS DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL

M. Le Maire a invité l'ensemble du personnel municipal et du conseil municipal à partager un repas au Relais du Châtel pour un temps convivial en cette fin d'année 2018. Mardi 18 décembre, 23 personnes ont répondu présentes pour partager ce repas et apprendre à mieux se connaitre.

HOMMAGE EN PEINTURE À CHRISTIANE HOCH

Exposition de peintures réalisées par Christiane Hoch

Du 14 janvier au 1er février 2019 à la mairie de Marcilly le châtel, salle du conseil.

Christiane,

Toi qui aimais puiser ton inspiration dans nos paysages environnants,

Toi qui maniais les pinceaux avec adresse pour nous offrir de magnifiques jeux de couleurs,

Toi qui adorais retracer l'histoire de ton village et des tiens,

Toi qui aimais l'authenticité, la convivialité, les moments simples de la vie...

...tu as laissé un grand vide dans nos cœurs, mais ton sourire reste présent dans nos esprits.

Au revoir Christiane, nous ne t'oublierons pas.

Christiane Hoch, conseillère municipale, de mars 2014 à août 2018

FOCUS SUR UN PARCOURS HORS NORME : KEVIN DUVERT

Je m'appelle Kévin DUVERT, j'ai 17 ans. J'ai passé ma scolarité à l'école primaire Jean Côte à Marcilly-le-Châtel puis au Collège l'Astrée à Boën. Mes stages découvertes m'ont permis de m'orienter dans le secteur de l'électricité métier manuel et ouvert vers l'avenir.

Je suis actuellement en Terminale Bac Professionnel Métier de l'Électricité et de ses Environnements Connectés. Je souhaite vivement poursuivre mes études en BTS.

Mon professeur d'atelier, qui m'a suivi depuis la seconde, m'a encouragé à persévérer dans ce domaine et m'a conduit à la participation au concours des Olympiades Des Métiers (WorldSkills).

WorldSkills consiste à représenter l'Excellence d'un métier, avec de la rapidité, un savoir faire, de l'organisation, une maîtrise de soi à chaque instant et une passion ; ce qui a demandé un entraînement physique, mental et pratique. Ce concours est dédié à des candidats de moins de 23 ans.

Un accident de cyclomoteur a remis en cause ma participation, mais j'ai malgré tout réussi ma sélection au concours régional d'Auvergne Rhône-Alpes, ce qui ma conduit à la Finale Nationale qui s'est déroulée à Caen du 27 novembre au 2 décembre 2018.

Le Médaillé d'Or représente la France à l'Internationale.

Je me place en 9ème position en temps que Meilleur Électricien de France, j'étais le seul participant à avoir moins de 18 ans et j'ai la possibilité de participer de nouveau à cette aventure.

J'ai vécu une superbe expérience, avec un soutien hors du commun de l'équipe et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des moments durs, émouvants, un dépassement de soi, que je n'aurais jamais soupçonné.

Je remercie M. Gouby qui me permet de partager mon expérience et Mme Massacrier qui a toujours cru en moi.

PAROISSE DE MARCILLY LE CHÂTEL

Pour vous accueillir dans notre église, lors des baptêmes, mariages ou funérailles, il faut des bénévoles pour assurer l'ouverture, le fleurissement, l'entretien et la préparation des lieux.

Plusieurs personnes assurant ces services, souhaitent être remplacées.

Aussi, nous faisons appel à vous, pour nous aider.

Nous vous proposons une rencontre le Jeudi 17 Janvier 2019, à 20 heures à la salle paroissiale « Au Vieux Bourg » pour en discuter.

Vous pouvez aussi, prendre contact avec Gisèle PANGAUD au 04.77.97.48.19 ou au 06.87.82.35.56 ou avec Marie Claude BEAL au 04.77.97.55.01

Comptant sur votre aide.

INFORMATION LOIRE FOREZ AGGLO

Loire Forez s'est engagée dans une politique ambitieuse pour accompagner les habitants dans la réduction des déchets, en prenant en compte les nécessaires évolutions pour préserver l'environnement. Et la collecte des déchets s'adapte aussi !

Pour les habitants qui étaient collectés en porte-à-porte, la collecte est maintenue en porte à porte au plus proche de vous.

Ensuite, selon les communes, la collecte des ordures ménagères s'effectuera une fois tous les 15 jours au lieu d'une fois par semaine actuellement, sauf pour les zones plus denses. La collecte des déchets issus du tri continuera à s'effectuer tous les 15 jours.

UN RÉFLEXE : LA SOLUTION COMPOSTAGE

Qu'est ce que le compostage ?

- Pour mémoire, composter c'est **recycler les déchets organiques** (de la cuisine, du jardin) en les amassant en tas dans un composteur pour qu'ils se décomposent. Ainsi, ils se transforment en un humus riche et fertile que l'on peut utiliser comme engrais naturel.
- **Plusieurs solutions** de compostage existent : le compostage individuel, le compostage partagé, le lombricompostage...

Que fait Loire Forez pour l'encourager ?

- **Financement :** des composteurs individuels sont distribués et financés à 50 % par Loire Forez. Ils sont peu coûteux pour les usagers (composteur 600L plastique = 19 € ; composteur 400L bois = 25 €).
- **Formation :** des sessions de formation au compostage sont organisées par Loire Forez dans les communes. Encouragez les usagers à s'inscrire : **www.dechets-loireforez.fr**
- **S'équiper :** à la suite de la formation, les usagers peuvent commander un composteur à tarif préférentiel.

Carte des déchèteries

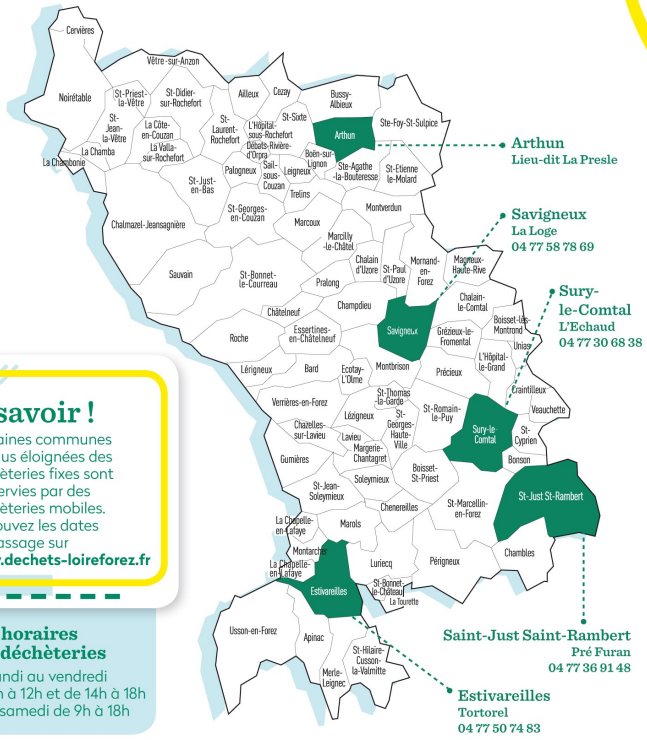

À savoir !

Certaines communes les plus éloignées des déchèteries fixes sont desservies par des déchèteries mobiles. Retrouvez les dates de passage sur **www.dechets-loireforez.fr**

Les horaires des déchèteries

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 18h

Pour en savoir plus sur les modalités de collecte, le tri et la réduction des déchets :
www.dechets-loireforez.fr
Pour toute question : contactez le service déchets
N° Vert 0 800 881 024 ou **dechets@loireforez.fr**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

TVACO 04 77 39 06 86

INFORMATION
LOIRE FOREZ AGGLO

Mon calendrier de collecte

Trier mes déchets c'est bien, les réduire c'est mieux !

Ce changement est l'occasion **d'adopter de nouvelles habitudes** pour trier plus efficacement et produire moins de déchets.

1 • **Composter** pour réduire facilement 1/3 de votre poubelle

2 • **Acheter en vrac**, privilégier les recharges et les produits lavables plutôt que jetables

3 • Apposer un **STOP PUB** pour réduire de 30kg par an votre poubelle

Loire Forez vous accompagne et vous conseille dans votre démarche de réduction des déchets : formation au compostage et vente de composteurs,

Sortez vos poubelles la veille pour les collectes le matin et le jour même avant midi pour les collectes l'après-midi.
Pensez bien à les rentrer, dès que possible, une fois la collecte effectuée.

FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
1 V	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L
2 S	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 D	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 L	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J
5 M	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S
7 J	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 V	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L
9 S	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 D	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11 L	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J
12 M	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S
14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15 V	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16 S	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 D	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 L	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 M	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21 J	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22 V	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23 S	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 D	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25 L	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J
26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
	31 D		31 V		31 M

AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER 2020
1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1 M
2 V	2 L	2 M	2 S	2 L	2 J
3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V
4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S
5 L	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D
6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L
7 M	7 S	7 L	7 J	7 S	7 M
8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M
9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J
10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V
11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S
12 L	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D
13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L
14 M	14 S	14 L	14 J	14 S	14 M
15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M
16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J
17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V
18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S
19 L	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D
20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L
21 M	21 S	21 L	21 J	21 S	21 M
22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M
23 V	23 L	23 M	23 S	23 L	23 J
24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V
25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S
26 L	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D
27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L
28 M	28 S	28 L	28 J	28 S	28 M
29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M
30 V	30 L	30 M	30 S	30 L	30 J
31 S		31 J		31 M	31 V

jour férié sans collecte
jour de rattrapage (le samedi précédent)

La collecte est maintenue pour les autres jours fériés.

Repérez la commune et la zone dans laquelle vous habitez, identifiez votre couleur de collecte puis reportez-vous au calendrier.

J'habite à...	Ordures ménagères	Tri sélectif
MARCILLY-LE-CHÂTEL > toute la commune sauf Grange Neuve, Merlieux, Pichon	mardi matin tous les 15 jours	mardi matin tous les 15 jours
MARCILLY-LE-CHÂTEL > uniquement Grange Neuve **CHAMPDIEU > uniquement** chemin de la Corée et Lot des Pierres	mardi après-midi tous les 15 jours	mardi après-midi tous les 15 jours
MARCILLY-LE-CHÂTEL > uniquement Merlieux **CHAMPDIEU > uniquement** Angérieux	lundi après-midi tous les 15 jours	lundi après-midi tous les 15 jours
MONTVERDUN > toute la commune **MARCILLY LE CHATEL > uniquement** Pichon	jeudi après-midi tous les 15 jours	jeudi matin tous les 15 jours

L'ECOLE PRIMAIRE JEAN CÔTE

L'arbre de la paix construit par les élèves de la classe de Moyenne Section et de Grande Section de Madame de Nardin Bonnefoy dans le cadre du centenaire de la fin de la première guerre mondiale.

Cet arbre a été décoré par tous les élèves de l'école, il fait suite à un travail important autour de la paix, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

L'école du village c'est cette année 145 élèves et 6 classes, quinze petits de trois ans ont fait leur première rentrée en septembre.

Les changements de rythmes scolaires ont signifié le retour aux quatre journées de classe, avec les horaires suivants : 8h30 – 11h45 et 13h45 – 16h30.

Beaucoup de projets jalonnent l'année scolaire, des sorties, des spectacles qui permettent à chaque fois d'illustrer les nombreux apprentissages de l'école primaire. Tous les habitants sont invités à participer aux ventes et animations du sou des écoles qui finance une grande partie des projets. Nous voyons pousser jour après jour la future extension réservée à la maternelle, nous assisterons ensuite au développement de la cantine et à la migration des deux classes de grands dans les anciennes classes de maternelles. Notre école s'agrandit, se modernise et nous sommes tous impatients de pouvoir profiter des nouvelles infrastructures et de bénéficier de la salle de motricité.

Nos jeunes pousses pensent au monde qui les entoure :

L'école participe à des actions de recyclages : **de stylos usagés** et **de sacs en plastiques de pain de mie ou de brioches / viennoiseries**. Ces actions bonnes pour la nature permettent également à l'école de gagner quelques euros qui valorisent le travail, de collecte et de promotion, des élèves.

Les élèves et leurs familles ont participé à la collecte de la banque alimentaire, ils ont recueilli plusieurs dizaines de kilos de marchandises.

FAMILLES RURALES

Danse à Marcilly

Les cours de danse organisés par l'AFR ont repris fin septembre. Chaque mercredi, ce sont une soixantaine de danseurs et danseuses âgés de 4 à 18 qui sont accueillis par leur enseignante Marie Dollet à la salle des fêtes de Marcilly de 13 h30 à 19 heures. Comme chaque année, une partie des cours sera consacrée à la préparation du gala de fin d'année qui aura lieu à la salle des fêtes de Boën le 8 juin 2019.

Nouveauté cette année : un cours de gym dansée (avec étirements et abdo-fessiers) a lieu tous les mercredis soirs de 19h30 à 20h30 sous la houlette de Marie Dollet. Si vous souhaitez rejoindre notre dynamique petit groupe, l'inscription est possible toute l'année au 06 87 10 42 43.

FIT DANCE

A la salle des fêtes, tous les lundis soirs de 18h à 19h, ce sont environ 25 personnes qui se défoulent et mouillent le maillot, sur des danses rythmées sur des sons musicaux, sous la direction de Laurence Campoy.

Les inscriptions restent ouvertes tout au long de l'année (paiement au prorata du trimestre),

Il faut pour cela vous munir d'une carte « Familles Rurales » (FR) et d'un certificat médical de moins de 3 ans.

MAINTIEN EN FORME

C'est avec un grand plaisir que nous accueillons une nouvelle coordinatrice pour l'activité de maintien en forme.

En effet, Mme Odin Corinne, nous a rejoints début octobre, pour le plus grand bonheur des ainés de notre village.

Un moment, que plus d'une vingtaine de personnes, partagent les lundis de 16h45 à 17h45 à la salle des fêtes.

Les inscriptions restent ouvertes tout au long de l'année.

Celles-ci se font grâce à l'acquisition de la carte FR, donc que vous soyez inscrit au scrabble à l'art floral ou à n'importe quelle activité » familles rurales », vous n'aurez plus qu'à débourser une soixante d'euros pour un grand moment de convivialité.

YOGA

Valériane Favard n'arrête pas de faire des adeptes sur Marcilly. Un troisième cours mis en place cette année. C'est une belle réussite !!!

Venez-vous aussi essayer un cours, et apprenez à respirer, détendre votre corps et votre esprit, addiction garantie !

Lundis 20h15-21h45 (complet); mercredi 8h45 -10h30; jeudis 19h-20h30.

Pour ces 3 activités, les cours dureront jusqu'à début juillet, sauf exception… (don du sang ou jours fériés par exemple)

Pour tous renseignements ou inscriptions : joindre Jeanne Faure 06.17.51.39.47 (heures repas et samedi) ou par message via facebook :

FAMILLES RURALES DE MARCILLY LE CHATEL

Journée
« **Escalade en famille et pique-nique** »
samedi 27 avril
en milieu naturel

ART FLORAL

CINQ SEANCES PENDANT L'ANNEE :

Les cours débuteront à 20h30

16 Octobre 2018 : Les couleurs de l'automne

4 Décembre 2018 : Festivités de Noël

5 Février 2019 : Le printemps frappe à la porte

16 avril 2019 : Pâques

4 Juin 2019 : C'est l'été

Tarifs :

23 € la soirée pour les adhérents

25 € la soirée pour les non adhérents

Les cours auront lieu à la salle Galathée à Marcilly-le-Châtel

Pour tout renseignement et réservation contacter Renée DENTON-DELHOMME

au 04 77 97 49 59

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE MARCILLY, MARCOUX, TRELINS

ETE 2018 : du 9 au 27 Juillet 2018

Nous avons accueilli une nouvelle directrice Marianne Devigne.
Les inscriptions se sont faites en ligne. Les retours sont très positifs.

Le thème de la première semaine de l'accueil de loisirs était « A la découverte des métiers ».
2 sorties ont eu lieu , un inter-centre avec Chalmazel avec le transport en TIL et au musée de l'archéologie à Feurs en covoiturage. 16 Enfants inscrits.

La deuxième semaine, le thème était « Embarquement pour l'Asie », avec une sortie cani rando dans le Pilat. La directrice a également reproposé la Nuitée en toile de tente.
21 Enfants inscrits.

Enfin , la troisième semaine était sur le thème du record le plus loufoque ou le plus sportif. Un petit spectacle a été présenté aux parents le jeudi 26. La sortie a eu lieu à Chalmazel, en TIL, où rando et jeux étaient au programme. 25 enfants inscrits.

Nous avons également proposé en parallèle , un camp théâtre et citoyenneté à Bussières en partenariat avec le département de la Loire (6 enfants), le stage foot (4 enfants) et le camp « prend l'air »organisé par Marianne à St Just St Rambert avec kayak , trottinette et tir à l'arc (7 enfants).

Activité : sciences

Sortie Musée Feurs : Poterie

Sortie musée Feurs : Fouille

FAMILLES RURALES

L'Atelier Théâtre

a repris ses activités début octobre. Cette année deux groupes se sont formés :

-9 enfants de 3 à 10 ans pour le premier groupe de 17H à 18h00

-13 enfants de 10 à 15 ans pour le second de 18H00 à 19H30

Les ateliers ont lieu le mardi soir à la salle des fêtes.

Les enfants ont présenté le mardi 18 dé- cembre à 18H00 un petit spectacle spécial Noël .

Courant mai une représentation sera proposée au public et le goûter découverte le mardi 25 juin sera organisé au site des vieilles pierres.

Les cotisations sont les suivantes 95€ pour les grands(1H30) et 75€ pour les plus jeunes(1h).

Contact Valérie Delauche 06 41 41 31 38

MARCHE DES VENDANGES

Le bureau des Familles Rurales remercie chaleureusement tous les bénévoles de la Marche des Vendanges. Grâce à eux l'association continue de proposer des activités sur la commune à des tarifs intéressants. Merci à tous pour votre bonne humeur qui contribue à la bonne réussite de cette manifestation!

LES VACANCES DE PRINTEMPS AVEC LES FAMILLES RURALES

Nous essayerons de vous proposer comme chaque année, 3 jours d'escalade en milieu naturel pour les enfants de 8 à 16 ans ainsi que 4 jours de poney pour les enfants de 6 à 11 ans.

Informations disponibles à partir de Mars sur le site familles rurales de Marcilly ou par tél à Sophie MOULIN au 04 77 24 03 91 (laisser un message).

COMITE DES FETES

Revenons sur le déroulement de la fête patronale de juillet.

La fête a commencé, le vendredi soir avec le concours de pétanque avec 98 doublettes.

Sur la journée du samedi, nous n'avions pas d'animation, à part les classards qui effectuaient le passage de brioches. Nous souhaitons remercier les habitants de la commune, pour le bon accueil qui leur a été réservé lors de leur passage pour les brioches.

Pour la deuxième année consécutive, le feu d'artifice a eu lieu le samedi soir, les spectateurs étaient nombreux, sur la place et aux alentours, et nous avons tous apprécié le spectacle.

Le dimanche matin, nous avons eu une présentation animée et joyeuse des différents chars, qui ont, encore une fois, été la preuve de l'imagination, de l'inventivité et du savoir-faire des marcillois, présentation suivie par le vin d'honneur offert par la mairie.

L'après-midi a eu lieu le défilé de chars accompagné de la Banda PANOCH BAND de Panissières. Encore une fois, on peut dire que ce fut un succès, en quantité et qualité. Le comité des fêtes souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à la réalisation des différents chars ainsi que J Yves COUCHAUD qui a animé les animations tout au long de la journée.

Le week-end s'est terminé par les 450 repas qui ont pu être servis et le bal musette, là encore une soirée animée, sympathique et dynamique.

En octobre, nous avons organisé le salon du bien-être à Marcilly, Bien Etre Attitude, nous avons eu 24 exposants et environ 500 visiteurs. Nous étions satisfaits de notre week-end, car c'était la première fois que l'on organisait cette manifestation. Nous avons eu de très bons retours aussi bien de la part des exposants que des visiteurs, avec beaucoup d'encouragements à recommencer. Donc, nous reconduirons le salon du bien-être en 2019.

Les dates à retenir pour 2019 :

- L'assemblée générale du comité des fêtes le vendredi 8 mars
- Le troc plantes le samedi 4 mai
- La fête patronale les 18-19 et 20 juillet 2019
- La 2ème édition du salon du Bien-être les 19 et 20 octobre

Les membres du comité vous transmettent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2019.

ENTENTE SPORTIVE CHAMPDIEU MARCILLY

Je voudrais avant de commencer cet article souhaiter une bonne et heureuse année à tous les lecteurs de ce bulletin, ainsi qu'aux membres de leur famille.

La saison 2017-2018 s'est terminée par l'assemblée générale de l'association, le vendredi 15 juin 2018 à la salle des fêtes de Marcilly, en présence des maires de Champdieu, Marcilly et du 1er adjoint de Marcoux. Lors de celle-ci, après avoir évoqué le bilan sportif qui s'est avéré très satisfaisant pour l'ensemble des équipes du club, avec une mention à l'équipe seniors 2 qui accède à l'échelon supérieur après 3 années d'attente et à l'équipe U15 championne de sa poule en 2ème série, vint le bilan financier.

ENTENTE SPORTIVE CHAMPDIEU MARCILLY

Celui-ci s'est avéré désastreux, voir catastrophique pour cette saison. Cette année noire pour notre trésorerie s'explique par : l'augmentation des charges du club (engagements des équipes, assurance, frais d'arbitrage, amendes, rémunérations des arbitres du club), et surtout par les mauvais résultats financiers de nos manifestations annexes (concours de pétanque, soirée hypnose), et l'annulation du loto et de la soirée choucroute faute de participants. Et que dire du passage des calendriers qui devient quand à lui presque inexistant. Le président a poussé « un coup de gueule alarmiste », en disant aux peu de personnes présentes à l'assemblée générale qu'il y avait au sein de l'association un manque d'investissement des joueurs et des parents de joueurs aux manifestations organisées. Il a présenté un plan de redressement des finances qui consistera à une augmentation du prix des licences, l'organisation de plusieurs manifestations et surtout un passage en porte à porte pour la vente des calendriers (car c'est une manne financière non négligeable). Pour gérer toutes ces organisations Loïc SOUBEYRAND(SCHUBY pour les amis) s'est porté volontaire (un jeune du club qui s'investit...bravo). Il s'occupera de faire via les réseaux sociaux la diffusion de nos manifestations. On peu déjà dire qu'il a prouvé l'efficacité de son action par le résultat du concours de pétanque du samedi 8 septembre 2018 (92 doublettes inscrites - 34 en 2017 -33 en 2016 et 44 en 2015). Puisse-t-il en être de même pour les autres manifestations à venir(loto, soirée théâtre, soirée dansante, brocante) dont pour l'instant nous n'avons pas arrêté les dates définitives(en attente des disponibilités des salle des fêtes).

A la fin de l'assemblée générale Ms les Maires des communes de Champdieu et de Marcilly ont souhaité rencontrer les membres de l'association, afin que ceux-ci leur présentent l'association, son fonctionnement et les projets et souhaits pour l'avenir. Le vendredi 12 octobre 2018 en Mairie de Champdieu et en présence des représentants de 3 des 6 municipalités conviées à cette réunion. Stéphane COUCHAUD, un autre jeune qui s'investit, a présenté l'association et son fonctionnement avec un power-point illustré et succinct tout en étant très explicite. Le point principal de cette réunion étant les souhaits et projets pour l'avenir, où suite à une discussion animée mais très cordiale, les municipalités présentes ont compris nos souhaits et sont prêtes à nous aider dans la réalisation de ceux-ci (administrativement pour monter des dossiers de financement et de demandes de subventions auprès des administrations compétentes en la matière, et financièrement suivant leurs possibilités, tout en faisant remarquer que celui-ci devrait être vraiment à l'échelle intercommunale de notre association). Deux projets sont ressortis de cette réunion : l'éclairage du stade de Marcilly, afin de nous permettre de nous entraîner pendant la période hivernale ou la nuit tombe à partir de 17 heures, sans être tributaire d'une commune du Montbrisonnais, qui nous loue ses infrastructures pendant cette période. Le second projet étant la réalisation ou la rénovation d'un complexe sportif, dédié au football, avec une surface de jeu demandant un entretien moindre que le gazon et supportant mieux les conditions hivernales. Un grand projet qui demande beaucoup de réflexion quand à sa réalisation et son financement. Dossiers à suivre.

L'effet « Coupe du Monde » a été ressenti au sein de notre association, car nous avons eu de très nombreuses inscriptions au sein de nos équipes de jeunes. Jeunes qu'il va falloir encadrer, et malgré des finances brandigolantes, l'association a décidé d'embaucher, en contrat d'apprentissage, M. Thomas REGEFFE qui prépare un Brevet Professionnel Jeunesse, Éducation Populaire et Sport à l'Association pour la Formation aux Métiers du Sport à L'ETRAT et qui entraînera les équipes U12-U13 et U6-U7 avec

des bénévoles déjà en place. Il encadrera également une équipe lors des plateaux ou des matchs les samedis après-midi. L'embauche de Thomas, répond aux souhaits de nombreux parents qui voient « d'un bon œil » l'arrive au sein de l'association d'un éducateur, qui suite à sa formation diplomante apportera un « plus » pour les entraînements et la gestion des matchs. La plupart des clubs environnants, possèdent déjà au sein de leur structure des éducateurs soit en cours de formation, comme Thomas, soit des éducateurs professionnels. Nous devions évoluer dans ce domaine, afin de ne pas rester à la traîne et de pérenniser notre club. D'autres bénévoles sont venus (ou re) nous aider pour encadrer et entraîner nos différentes équipes(Bruno JACQUEMONT en U11-Frédéric ALCARAZ en U15-Loïc SUCHERE et Kevin BOUCHET en U18-Stéphane COUCHAUD et Julien DELAUCHE en seniors), merci à eux de venir compléter une équipe dirigeante qui avait besoin de sang frais. Équipe dirigeante qu'il faut féliciter pour son dévouement et sa longévité, car certains sont en place depuis plus de vingt années.

Je renouvelle tous mes vœux de bonheur et de santé à toutes les personnes qui ont lu cet article dans son intégralité, car il a pu paraître long et ennuyeux pour les non-initiés. Vive le Sport, vecteur de rencontre et d'affrontements amicaux entre tous les peuples et toutes les catégories sociales.

Jean-Baptiste Richard

Président de L'ESCM

P.S : 2 dates à retenir :

- Le loto le samedi 16 février 2019 à Marcoux.
- Une soirée théâtre le samedi 30 mars à Pralong.

Pour info la municipalité de Marcilly le Châtel était représentée par Régine Cohas, élue déléguée aux associations, et Thierry Gouby, maire.

GROUPE VOCAL

Le samedi 29 septembre nous étions à Bellegarde pour un concert avec la chanteuse lyrique Jennyfer Pilenga, concert organisé au profit de l'association RoZenn's. Nous avons pu apprécier le talent de la cantatrice qui a interprété avec nous la chanson de Barbara « L'aigle noir ».

Merci au groupe de photographes qui nous a offert des clichés exceptionnels dont voici quelques exemples. Photos de Richard Guillot

Cette année de nouvelles recrues nous ont rejoints. Le Groupe compte 52 chanteurs et chanteuses (17 de Marcilly, 1 d'Arthun, 7 de Boën, 5 de Champdieu,1 de Champoly, 2 de Marcoux, 4 de Montbrison, 3 de Pralong, 1 de St Romain le Puy, 1 de Ste Agathe, 4 de Savigneux, 6 de Trelins.

Les répétitions ont toujours lieu le vendredi soir à 20h30 à l'école. Il ne faut surtout pas oublier son siège et sa bonne humeur.

Le Samedi 23 mars 2019 nous serons à Nervieux, à la salle des fêtes, avec la chorale Chœur d'étang de Savigneux pour un concert caritatif au profit de l'association Union éthique contemporaine. Ce concert aurait dû avoir lieu le 30 mars à l'église, mais n'a pas obtenu l'autorisation de la paroisse.

Le vendredi 12 avril 2019, ce sera la 17ème Rencontre musicale à 20h30 à l'église St Cyr avec la participation de 2 autres chorales dont ***« Eclat de voix »*** de Montbrison, l'autre chorale n'étant pas encore choisie. **Entrée gratuite**.

LA MEDIATHEQUE SE RENOUVELLE ENCORE...

Depuis le 25 juin 2018, les adhérents de la médiathèque de Marcilly bénéficient d'une carte utilisable dans les 60 médiathèques-bibliothèques-ludothèques du réseau Loire Forez qui leur permet également de gérer leur compte sur le net. Nous vous rappelons que ce service est gratuit pour les habitants de la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

Un avantage supplémentaire : Dès le 16 janvier 2019, vous pourrez emprunter livres, CD et DVD, dans n'importe quelle médiathèque du réseau Loire Forez et les rendre indifféremment dans l'une ou l'autre.

Exemple : Vous habitez Marcilly mais, par commodité, vous empruntez des livres, CD, DVD à Montbrison. Au moment de rendre les documents, vous pouvez les rapporter à Marcilly, à Montbrison, ou dans une autre médiathèque du réseau Loire Forez. La liste des médiathèques du réseau est consultable sur votre espace adhérent.

HORAIRES D'OUVERTURE A MARCILLY-LE-CHÂTEL

Mercredi : 14h30-17h - Vendredi : 16h30-18h - Samedi : 10h-11h30

CONDITIONS DE PRÊT

Si vous demandez une carte pour la première fois, veuillez vous munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Grâce à votre carte (gratuite !), vous pouvez emprunter 15 documents pendant 3 semaines, dont 4 DVD et 4 CD au maximum. Les prêts sont renouvelables deux fois.

Pour emprunter un document, vous pouvez :

- le choisir parmi les nombreux ouvrages disponibles à Marcilly. Notre fonds documentaire est renouvelé régulièrement et permet à nos lecteurs d'avoir accès à un large choix disponible sur place,
- le réserver auprès de votre médiathèque de Marcilly ou sur le site **www.mediatheques.loireforez.fr** grâce à votre espace adhérent.

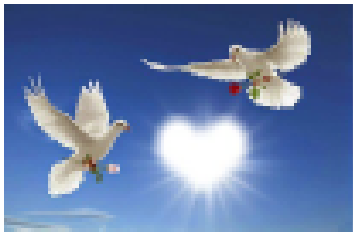

Nous souhaitons rendre un hommage tout particulier à **Thérèse VERDIER** qui nous a quittés le 28 novembre 2018.

Durant une partie de sa vie , elle a participé à notre activité de bibliothèque en assurant des permanences et des choix de livres au bibliobus à l'époque.

Adieu Thérèse...

Thérèse était une belle personne et nous tenons à lui dire…

LES JEUX DE L'ECUREUIL PAR ROBERT DURIS

1– Quartiers Marcillois mélés

LABARIN - (le) PAVE- SAY - FELINES - (le) BIZAY - LE GIPON - (le) POYET - LE RAVAT - PUY GRANET - (les) RAMEYS - (les) CÔTES - (la) CÔTE - MAURE - LE CHÂTEAU - CHABET

Retrouvez les noms des 15 quartiers ci-dessus.

Attention! Ils peuvent se cacher horizontalement, verticalement ou en diagonale, dans un sens ou dans l'autre.

Avec les huit lettres non utilisées, trouvez un mot répondant à la définition : « Il est bien de chez nous ».

L	F	C	O	T	E	S	M	P
L	E	C	H	A	T	E	A	U
N	L	R	P	A	V	E	U	Y
O	I	A	A	E	B	C	R	G
P	N	M	B	V	C	E	E	R
I	E	E	I	A	A	O	T	A
G	S	Y	Z	U	R	T	T	N
E	R	S	A	E	U	I	L	E
L	P	O	Y	E	T	I	N	T

2– Enigme

On y voit le jour même la nuit. Qui suis-je?

3– A tue-tête !

1	6	5
8		0
3	2	7

Dans cette grille, trouvez le chiffre manquant logiquement.

4 – Remue-méninges

Remettez les lettres ci-dessous en ordre et trouvez le mot qui n'est pas un arbre.

B O B A B A B E R A L E

A N D A C A C A I A C A

5 – Mots croisés Marcillois

Cherchez le quartier d'« Ici » caché dans cette grille.

Horizontalement

1– Petit bout de terre

2– Se boit avant manger

3– Situer

4– Bière blonde

5– Il a ses éclats

6– Branché - Forme de pouvoir

7– Arrivé - Dedans

Verticalement

A– Quartier d'ICI

B– Verre à l'aspect laiteux et bleuet

C– Faire le poids

D– Vieille colère - Mèche rebelle

E– On peut le perdre - Nombre premier

	A	B	C	D	E
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					

ETAT CIVIL

MARIAGES

Cloé SIMON & Joanny EPINAT
4 août 2018

Sabine CELLIER & Anthony DUCHAMP

29 septembre 2018

NAISSANCES

M. Liam, Lenny CALLAY	24/01/2018
Melle Elsa, Louise PELARDY	21/02/2018
M. Marley FRERY	31/05/2018
M. Marius, Guy, Jean-Luc JACQUEMOND	28/05/2018
Melle Micky, Christelle, Giuliana	13/06/2018
M. Timothée, Paul GILLIER	07/06/2018
M. Thibault BARTHOLIN	07/09/2018
Melle Elsa TRICAUD	25/09/2018
Melle Victoire CONSTANT	03/10/2018
Melle Anna BARONNET	08/10/2018

DECES

ROCHE Jordan	12/04/2018
HOCH Christiane Jeanne Emilie née RAND	11/08/2018
CHAZAL Paul Antoine	12/11/2018

SOLUTION DES JEUX

2– C'est la maternité.

3– Il manque le 4 car si on additionne les chiffres des lignes horizontales, verticales et même les diagonales on obtient toujours 12.

4– Ces 4 noms mis en ordre sont :

CANADA - BAOBAB - ERABLE - ACACIA

CANADA n'est bien sûr pas un arbre mais un pays.

5– Horizontalement :

1 - Lopin **2**- Apéro **3**– Baser **4**– Ale **5**– Rires **6**– In - Pu

Verticalement :

A– Labarin **B**– Opaline **C**– Peser **D**– Ire - Epi **E**– Nord - Un

Retrouvez nous sur le web !
www.marcilly-le-chatel.fr

MAIRIE DE MARCILLY LE CHÂTEL

Ouverture au public

Lundi de 14h à 18h

Mardi de 15h à 18h

Vendredi de 14h à 19h

Téléphone : 04 77 97 40 80

marcillym@wanadoo.fr

DATES À RETENIR

17 janvier - 16 février **Recensement de la population**

Mardi 5 février **Collecte des ordures ménagères 1 semaine sur 2**

Mardi 5 février **Art floral** Familles Rurales 20h30 salle Galathée

Dimanche 10 février **Loto** du Sou des écoles à la salle des fêtes 14h

Samedi 16 février **Loto** ESCM à Marcoux

Vendredi 8 mars **Assemblée Générale** Comité des Fêtes

Samedi 9 mars **Goûter spectacle** du CCAS

Mardi 19 mars **Cérémonie du souvenir des victimes de la guerre d'Algérie** 11h

Samedi 30 mars **Soirée Théâtre** ESCM à Pralong

Vendredi 12 avril **Rencontre musicale** à l'Eglise St Cyr Marcilly 20h30

Mardi 16 avril **Art floral** Familles Rurales 20h30 salle Galathée

Samedi 27 avril **journée escalade et pique-nique** Familles Rurales

Samedi 4 mai **Troc plantes** Comité des fêtes

Mercredi 8 mai **Commémoration de la victoire du 8 mai 1945** 11h

Samedi 11 mai **Concert** Sou des écoles à la salle des fêtes

Dimanche 26 mai **Elections européennes** 8h-18h bureau de vote à la salle des fêtes

Mardi 4 juin **Art floral** Familles Rurales 20h30 salle Galathée

Samedi 8 juin **Gala de danse** Familles Rurales à la salle des fêtes de Boën

8 - 9 juin **Les Marcilly de France à Marcilly-sur-Vienne**

Lundi 17 juin **Don du sang** Familles Rurales à la salle des fêtes

Mardi 25 juin **Goûter découverte atelier théâtre** Familles Rurales aux Vieilles Pierres

18 - 19 - 20 juillet **Fête patronale**

Inscrivez- vous gratuitement sur le site www.marcilly-le-chatel.fr et recevez par mail les dernières nouvelles de la commune!

L'écureuil, Journal communal des informations de la commune de Marcilly le Châtel
Directeur de publication : Thierry Gouby - Imprimé par nos soins
Distribué par les élus aux habitants de la commune de Marcilly le Châtel
Tirage : 670 exemplaires
Photo de couverture : extrait d'un tableau de Christiane Hoch

Prochaine parution de l'écureuil : Juillet 2019

Vous souhaitez communiquer avec l'écureuil...

ecureuil_marcillylechatel@orange.fr